

Mesures sanitaires pour la pratique du Pilates

L'espace du Studio a été reconfiguré pour vous proposer un cadre sanitaire optimum et serein pour la pratique du Pilates !

L'accès au Studio :

Dans le cadre de la lutte contre la Covid 19, la loi impose depuis le 09 août et jusqu'au 15 novembre 2021 la présentation d'un Pass sanitaire valide (schéma vaccinal complet / Test PCR ou antigénique de moins de 72H00 /certificat de rétablissement de moins de 6 mois) pour accéder au Studio.

Cette mesure s'ajoute au protocole sanitaire en place depuis le mois de juin.

En temps normal, l'accès au Studio vous est possible 15 minutes avant l'horaire du cours. Dans ce contexte de pandémie, afin de me laisser le temps nécessaire à l'aération et au nettoyage des locaux entre chaque cours, le Studio sera accessible uniquement 5 minutes avant le début de votre cours.

L'accès au Studio, ainsi que les cours collectifs seront limités à 7 personnes.

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie, le Studio est susceptible de communiquer la liste des élèves présents sur un cours en cas de recherche de cas contact. Si vous avez téléchargé l'application « Tous Anti-Covid », vous êtes invités à scanner le QR code à l'entrée du Studio à votre arrivée.

Le vestiaire :

L'accès au vestiaire est à nouveau possible. Cependant, dans la mesure où l'espace y est réduit, un vestiaire d'appoint disposé à l'entrée du local vous permettra de déposer quelques affaires (veste, chaussures, sac) si vous souhaitez arriver en tenue. Les vestiaires, tablettes à chaussures et les cintres seront désinfectés entre chaque séance.

Votre espace de travail :

La salle a été reconfigurée afin d'offrir un espace minimum personnel de 4m² par pratiquant. La disposition en quinconce des tapis vous permettra de n'avoir personne directement en face de vous.

La salle pourra ponctuellement retrouver sa configuration initiale si la situation nous permet une utilisation sereine des machines « Springboards » (fixées aux murs avec un espacement de 80cm).

Le matériel utilisé, ainsi que votre tapis, devra être désinfecté à la fin du cours. A cet effet, chaque élève dispose, dans son espace de travail, d'un panier contenant : 1 bouteille de gel hydro-alcoolique, 1 pulvérisateur de nettoyant-désinfectant pour le matériel, 1 gant de toilette propre, qui sera ensuite ramassé et remplacé pour le cours suivant.

Mesures sanitaires pour la pratique du Pilates

Si vous le souhaitez, rien ne vous empêche d'apporter une serviette personnelle à disposer sur vos tapis en plus des mesures ci-dessus.

Les locaux :

Certains cours ont été décalés de manière à assurer une aération et un nettoyage complet du local entre chaque cours pendant le delta augmenté à 30 minutes entre la fin d'un cours et le début du suivant. Chaque fois que le temps nous le permettra, la fenêtre à l'arrière de la salle restera ouverte pendant le cours.

Entre chaque séance sont désinfectés : vos espaces de travail, les vestiaires (sièges, cintre et tablettes), les sols, les sanitaires (toilettes + robinets & lavabo, interrupteurs, poignées...), les poignées de porte ... En bref, toutes les zones de contact !

Votre professeur :

Je suis vacciné pour vous protéger au mieux.

Je vous accueille avec un masque, que je porte systématiquement pour me déplacer parmi vous et dès que la configuration ne permet pas une distanciation de minimum 2 mètres avec l'élève le plus proche. La correction des postures « à la voix » est privilégiée au touché et je m'impose au maximum la limite de mes déplacements dans l'allée centrale et entre les tapis.

Vous :

Dans l'enceinte douillette du Studio les gestes barrières s'appliquent évidemment. Le port du masque n'est pas obligatoire et laissé et à l'appréciation de chacun.

Il vous sera demandé de vous désinfecter les mains à l'entrée du Studio (gel à disposition près de la porte et à côté de vos tapis), d'apporter un grand soin au nettoyage de vos espaces de travail et **de reporter votre venue en cours si vous avez le moindre doute sur votre état de santé ou si vous êtes cas contact.**

Dans ce contexte de fonctionnement particulier, il est primordial que vous soyez attentif au respect de la politique d'annulation des cours (minimum 24h avant votre cours) pour que votre place puisse être réattribuée en cas d'absence prévisible.

Merci pour votre compréhension et votre implication !

Mesures valables à partir du 18 août 2021 dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid 19